

	PRECAUTIONS D'HYGIENE ET PRISE EN CHARGE DE RESIDENTS EN ZONE DE CONFINEMENT		
	Destinataires : l'ensemble des professionnels de l'APSA intervenant dans la zone de confinement du Foyer d'Hébergement de l'ESAT de la Chaume situé au 40 rue Gabriel Morain 86 Poitiers		
	Rédacteur : G. PIONNEAU	Vérificateur : J.POLISSET	Approbateur : P. HUELVAN

1. Objet

Ce protocole a pour objet de décrire les mesures d'hygiène applicables dans la zone de confinement du Foyer d'hébergement de l'ESAT de la Chaume à l'accueil des résidents porteurs du COVID-19 situé au **40 rue Gabriel Morain 86000 Poitiers**.

2. Champ d'application

Cette procédure est applicable à l'ensemble des professionnels intervenant dans la zone de confinement COVID-19 du Foyer d'hébergement de l'ESAT de la Chaume.

3. Description

3.1 Conditions de transfert d'un résident en zone de confinement

Dans chaque établissement, les 3 premiers résidents chez lesquels des symptômes évocateurs du COVID-19 (fièvre ou sensation de fièvre et/ou signes de difficultés respiratoires de type toux ou essoufflement) apparaîtraient, bénéficieront du test de dépistage.

- En attendant la confirmation du test et dès l'apparition de symptômes évocateurs du COVID-19, le résident est isolé dans sa chambre individuelle,
- Lui faire porter un masque chirurgical et lui faire se laver les mains,
- Les contacts sont limités à un ou deux professionnels maximum (soignants ou référent) :
 - o en respectant le lavage strict des mains ou par solution hydro-alcoolique en sortant de la chambre,
 - o en portant un masque chirurgical, une blouse ou combinaison de protection, un tablier (si aide à la toilette ou au repas), des lunettes de protection, des gants.
- Les repas et les soins se déroulent en chambre.

Dès lors que la contamination du résident au COVID-19 est confirmée :

- Organiser le transfert du résident à pied ou en fauteuil roulant dans la zone de confinement identifiée
 - o En lavant les mains du résident avant son départ,
 - o En maintenant impérativement le port du masque pour le résident,
 - o En veillant à ne pas croiser d'autres résidents ou professionnels sur le trajet,
 - o En évitant que le résident touche des surfaces (mains courantes, poignées de porte...),

En cas d'interrogations sur l'application de cette procédure, et pour toutes questions sur la zone de confinement, il est possible de contacter Kamal ALIDJRA au 06 43 88 21 59, et pour les questions d'ordre médical Julie POLISSET au 06 82 02 79 37

- En emportant quelques vêtements (qui seront entretenus en zone de confinement) et effets personnels.
- **Pour les résidents du SAVS, une ambulance sera sollicitée pour le transport et le rapatriement du domicile du résident au 40 rue Gabriel Morain (lieu du confinement)**

3.2 Conditions d'hébergement en zone de confinement pour le résident

- L'entrée du résident en zone de confinement se fera par la porte d'entrée de l'appartement du 40 rue Gabriel Morain par un professionnel accompagnant. Si le résident ne peut se déplacer, un fauteuil sera mis à sa disposition. Il sera accueilli à la porte d'entrée du 40 par la personne présente dans la zone Covid) qui l'accompagnera dans la chambre. Si le résident est trop faible pour marcher, un 2^{ème} professionnel sera prévu.
- Installer le résident en chambre individuelle. Il y restera toute la durée du confinement.
Dans la mesure du possible, éviter les déplacements du résident dans les parties communes du bâtiment.
- Faire appliquer au maximum les gestes barrières (lavage de mains régulier, utilisation de mouchoirs à usage unique, éternuer ou tousser dans le coude),
- Prévoir les repas et toutes les autres activités en chambre.

3.3 Equipements des professionnels

A l'entrée du bâtiment, une zone inaccessible pour les résidents = « zone tampon » permet aux professionnels de s'équiper (cf. plan). Pour le 40, le salon servira de « zone tampon ».

Le matériel suivant est mis à disposition à l'entrée de la zone :

- Masques
 - Quand il est porté par le malade : évite la transmission du virus par gouttelettes,
 - Quand il est porté par le soignant : évite la transmission du virus par gouttelettes lors des faces à faces avec le malade et évite la transmission manuportée le reste du temps.
- Blouses jetables, lavables ou combinaison de travail
 - Permet de protéger la tenue et les avant-bras ce qui facilitera l'hygiène des mains.
- Tablier imperméable à usage unique
 - Il protège la tenue de toutes les projections : gouttelettes de salive, crachats, autres produits biologiques lors des contacts rapprochés avec le malade.
- Lunettes ou masques de protection
 - Protège de la transmission par gouttelettes lors des faces à faces avec le malade,
 - Protège de la transmission manuportée le reste du temps.
- Gel hydro-alcoolique
 - Produit virucide : à utiliser sur des mains non visiblement souillées,
 - Le lavage des mains au savon reste une mesure de prévention efficace car il permet en plus d'éliminer les souillures.

En cas d'interrogations sur l'application de cette procédure, et pour toutes questions sur la zone de confinement, il est possible de contacter Kamal ALIDJRA au 06 43 88 21 59, et pour les questions d'ordre médical Julie POLISSET au 06 82 02 79 37

- Gants à usage unique
 - o A utiliser lors des soins ou lors des contacts rapprochés avec le malade (toilette, aide au repas) pour éviter la transmission avec des liquides biologiques,
 - o A porter au-dessus de la blouse ou de la combinaison de sorte à ne pas laisser de peau à découvert,
 - o Le port de gants ne remplace pas l'hygiène des mains. Les gants ne peuvent pas être désinfectés.

Le matériel suivant est mis à disposition à l'intérieur de la chambre :

- Solution Hydro-alcoolique si pas de point d'eau avec savon dans la chambre,
- Sac hydrosoluble pour l'évacuation du linge contaminé,
- Gants à usage unique.

Avant d'entrer en zone du 40 rue Gabriel MORAIN, passer par l'appartement 38.

- Utiliser une Solution Hydroalcoolique,
- Monter au 1^{er} étage dans la chambre de déshabillage/habillage,
- Prendre sa température,
- Mettre une tenue personnelle (haut, bas, chaussure) spécifique.

Dès l'entrée dans la « zone tampon » = Salon du 40 :

- Laver ses mains au savon ou utiliser une Solution Hydroalcoolique,
- Mettre un masque chirurgical,
- Mettre une blouse ou une combinaison par-dessus ses vêtements de travail.

Le port d'une charlotte sur les cheveux n'est pas obligatoire. L'objectif serait de protéger la chevelure des projections et permettra de ne pas se toucher les cheveux. En l'absence de charlotte, il est conseillé à chaque professionnel de travailler avec un foulard sur la tête

L'utilisation de sur chaussures est à éviter. En effet, leur pose et leur retrait est un risque de contamination des mains. De plus, elles ne sont pas utiles à la protection des professionnels et à la maîtrise de la diffusion des virus dans l'environnement. Il est conseillé à chaque professionnel de travailler avec des chaussures spécifiques à la zone de confinement.

De la « zone tampon » à la zone de confinement :

- Utiliser une Solution Hydro-Alcoolique,
- Mettre un masque FFP2, ou à défaut, un masque chirurgical,
- Mettre des lunettes ou un masque de protection,

Avant un soin ou un accompagnement rapproché en chambre

- Laver ses mains et mettre des gants puis demander au résident de se laver les mains au savon ou avec un gel hydro-alcoolique,

En cas d'interrogations sur l'application de cette procédure, et pour toutes questions sur la zone de confinement, il est possible de contacter Kamal ALIDJRA au 06 43 88 21 59, et pour les questions d'ordre médical Julie POLISSET au 06 82 02 79 37

- Mettre un tablier plastique à usage unique par-dessus la blouse ou la combinaison,
- Faire porter au résident un masque chirurgical lors du soin ou de l'accompagnement en chambre, s'il ne le porte pas en continu dans la journée,
- Mettre une charlotte ou travailler avec un foulard sur la tête (facultatif : l'objectif serait de protéger la chevelure des projections et permettrait de ne pas se toucher les cheveux).

A la sortie de la chambre

- Si souillure, changer le tablier et mettre le sale dans le carton jaune DASRI situé à la sortie de la chambre, sinon conserver le même,
- Jeter les gants dans le carton jaune DASRI situé à la sortie de la chambre,
- Se désinfecter les mains à l'aide d'une solution hydroalcoolique ou effectuer un lavage des mains au savon.

De la zone de confinement à la « zone tampon » :

- Mettre un masque chirurgical (vous pouvez garder le même masque FFP2 sur la durée de votre temps de travail. Il reste sur la zone de confinement.
- Les lunettes de protection sont désinfectées à l'alcool ménager. Elles restent sur la zone de confinement.

Tout au long de la journée, éviter de se toucher le visage et les cheveux (même en cas de port de charlotte)

Renouveler régulièrement le lavage des mains ou la désinfection à l'aide d'une solution hydroalcoolique.

Aérer régulièrement les pièces.

3.4 Nettoyage de la chambre

Le nettoyage et la désinfection des chambres sont faits par le professionnel qui travaille dans la zone de confinement.

Equipements pour réaliser le nettoyage

- Combinaison à usage unique,
- Gants à usage unique,
- Masque chirurgical,
- Lunettes de protection.

Matériel de nettoyage

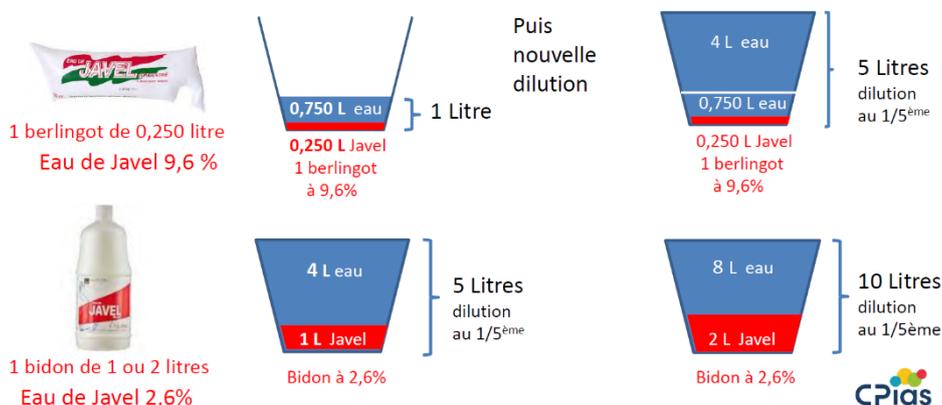
- Préférer l'utilisation de chiffonnettes/bandeaux de lavage à usage unique. Si utilisation de chiffonnettes/bandeaux de lavage réutilisables : les laver à 60°C.
- Ne pas utiliser un aspirateur pour les sols,
- Ne pas utiliser de produits pulvérisant,
- Utiliser un produit nettoyant neutre,
 - o Surfaces / Matériel : Nettoyant désinfectant ARGOS + lingettes alimentaires désinfectantes SR ARGOS CARELYS

En cas d'interrogations sur l'application de cette procédure, et pour toutes questions sur la zone de confinement, il est possible de contacter Kamal ALIDJRA au 06 43 88 21 59, et pour les questions d'ordre médical Julie POLISSET au 06 82 02 79 37

- Sol : Nettoyant, détergent, désinfectant, bactéricide, fongicide TENOR 3D AMBIANCE . Groupe RESO Net
- Sanitaire : Nettoyant, dégraissant, désinfectant Gel WC WILOV performance HYGIENE
- Désinfecter à l'eau de javel (on désinfecte toujours une surface propre)

Procédure de nettoyage quotidien

- Aérer la pièce,
- Nettoyer les sols et les surfaces avec un bandeau de lavage imprégné d'un produit détergent,
- Rincer à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau de lavage,
- Laisser sécher,
- Désinfecter les sols et surface à l'eau de javel diluée avec un bandeau de lavage différent des deux précédents selon les dilutions suivantes :



3.5 Prise en charge de la vaisselle

- Les repas sont pris en chambre avec des couverts jetables,
- Une fois utilisée, la vaisselle est jetée dans le carton poubelle DASRI situé sur le palier du 1^{er} étage.

3.6 Prise en charge du linge

- Le linge sale du résident est entreposé dans sa chambre dans un sac hydrosoluble,
- Le sac est acheminé dans un bac fermé dans la zone tampon au niveau de la cuisine où se trouve la machine à laver,
- Le professionnel de la zone de confinement équipé d'un masque chirurgical, d'une combinaison et de gants prend en charge le linge pour le nettoyer en machine.
- Le nettoyer en machine pendant au moins 30 minutes à 60°C. Pour le linge délicat, privilégier une température inférieure (40°C) en cycle long avec une **lessive désinfectante**,
- Le linge propre est plié et le rangé dans le meuble du salon de la zone tampon.
- S'agissant du changement des draps du lit : ne pas secouer le linge et ne pas le plaquer contre soi.

Les draps sont fournis et entretenus par ELIS. Les mettre dans des sacs hydrosolubles et les déposer dans le sac en tissu ELIS au niveau de la porte d'entrée de la zone tampon - (ramassage

En cas d'interrogations sur l'application de cette procédure, et pour toutes questions sur la zone de confinement, il est possible de contacter Kamal ALIDJRA au 06 43 88 21 59, et pour les questions d'ordre médical Julie POLISSET au 06 82 02 79 37

hebdomadaire par ELIS). (Pour la traçabilité, se référer à la procédure spécifique « gestion et traçabilité du linge contaminé »)

- A la sortie de la zone de confinement :
 - Les masques et blouses ou combinaisons sont jetés dans les poubelles jaunes DASRI.
 - Les blouses lavables et les tenues des professionnels sont entreposées dans un sac hydrosoluble. Le personnel de la zone de confinement équipé d'un masque chirurgical et de gants prend en charge le linge pour le nettoyer en machine. Le nettoyage en machine pendant au moins 30 minutes à 60°C. Pour le linge délicat, privilégier une température inférieure (40°C) en cycle long avec une lessive désinfectante. Il met ensuite en séchage dans la sèche-linge située au 40 dans la cuisine.
 - Le linge propre est plié et récupéré par le professionnel de la zone de confinement.
 - Les lunettes / masque de protection sont désinfectés à l'alcool ménager

3.7 Prise en charge des déchets

Des cartons jaunes DASRI sont mis à disposition sur le palier du 1^{er} étage, à l'entrée de chaque chambre pour éliminer les déchets contaminés et les équipements à usage unique.

Toutes les poubelles sortent par la porte d'entrée du 40. A la fin de son service, le personnel de la zone de confinement équipé d'un masque chirurgical, d'une blouse et de gants dépose les cartons DASRI dans le container ELIS (ramassage hebdomadaire) qui sera situé dans la cour du 77 bas rue Gabriel Morain

(Pour la traçabilité, se référer à la procédure spécifique « gestion et traçabilité des déchets contaminés »)

3.8 Organisation de travail

5 salariés (2 matin, 2 après midi et 1 nuit) travaillent pour la zone de confinement Covid et **1 salarié sur le Foyer en zone propre** dédié à l'organisation de la zone Covid.

Missions du salarié qui travaille sur le Foyer dans la « zone propre »:

- Assure la logistique, prépare tout ce qui est nécessaire au personnel de la zone de confinement
- Gestion de l'alimentation : il prépare les plateaux repas. Il les livre par la baie vitrée du 40 qui est en zone tampon.

Mission du salarié qui travaille dans la « zone de confinement » :

- Assure l'accompagnement des résidents au 1^{er} étage : Toilette / repas / traitement / soins / activités,
- Assure le nettoyage et la désinfection des locaux (chambre = salarié de jour / « zone tampon » et couloir = Surveillant de Nuit Qualifié (SNQ)),
- Assure le nettoyage du linge,
- Assure la gestion des stocks (SNQ).

En cas d'interrogations sur l'application de cette procédure, et pour toutes questions sur la zone de confinement, il est possible de contacter Kamal ALIDJRA au 06 43 88 21 59, et pour les questions d'ordre médical Julie POLISSET au 06 82 02 79 37

Circuit impératif de chaque professionnel qui travaille dans la zone de confinement (cf. plan) :

- 1- Entrée au **38** par la baie vitrée. Il monte au 1^{er} étage dans la chambre de déshabillage/habillage. Il laisse dans la chambre **sa tenue de ville** dans un sac fermé et met **sa tenue de travail** personnel. Il laisse sa tenue de ville dans la pièce jusqu'à la fin de son service.
- 2- Il sort du **38** et entre par la porte d'entrée du 40 : Zone tampon au Rdc et zone confinement au 1^{er} étage avec 4 chambres disponibles. Il entre dans le salon du 40 et referme la porte du salon.
- 3- L'accompagnement des résidents se fait dans la zone de confinement au 1^{er} étage (4 chambres : n°1 et n°2, n°3, n°4).
- 4- A la fin de son service, et après retiré ses équipements, le professionnel ressort par la porte qui mène au garage et dépose le sac hydrosoluble avec sa blouse ou combinaison lavable (au niveau du couloir de la zone tampon) puis il sort du garage par la porte métallique basculante. Il se lave les mains à la SHA.
- 5- **S'il doit évacuer les déchets DASRI**, il s'équipe à nouveau de gants, d'une blouse ou combinaison lavable et d'un masque. Il ressort sur la rue par la grande porte métallique basculante du garage avec le carton DASRI qu'il dépose dans le container ELIS qui sera situé dans la cour fermée d'une grille du 77 bas rue Gabriel Morain.
Il se débarrasse ensuite de ses gants et de son masque dans un carton DASRI mis à disposition à proximité et qui sera jeté dans le container DASRI. La blouse ou combinaison lavable est déposée dans un autre sac hydrosoluble à déposer au niveau de la porte d'entrée du 40 pour une prise en charge par le professionnel de la zone de confinement. Lavage des mains à la SHA.
- 6- Le professionnel se rend au 38. Il se lave les mains à la SHA et monte au 1^{er} étage, dépose sa tenue de travail dans un sac hydrosoluble, prend sa douche et se rhabille avec sa tenue de ville. Il dépose son sac hydrosoluble au niveau de la porte d'entrée du 40 pour une prise en charge par le professionnel de la zone de confinement. Il se lave les mains à la SHA.

Le circuit inverse est à proscrire

Le surveillant de nuit reste dans la zone tampon, équipé, prêt à intervenir.

Un canapé, une télévision, une cuisine avec un four micro-onde, une cafetière, une machine à laver, un lave-linge, un sèche-linge seront à disposition des professionnels dans la « zone tampon » du 40.

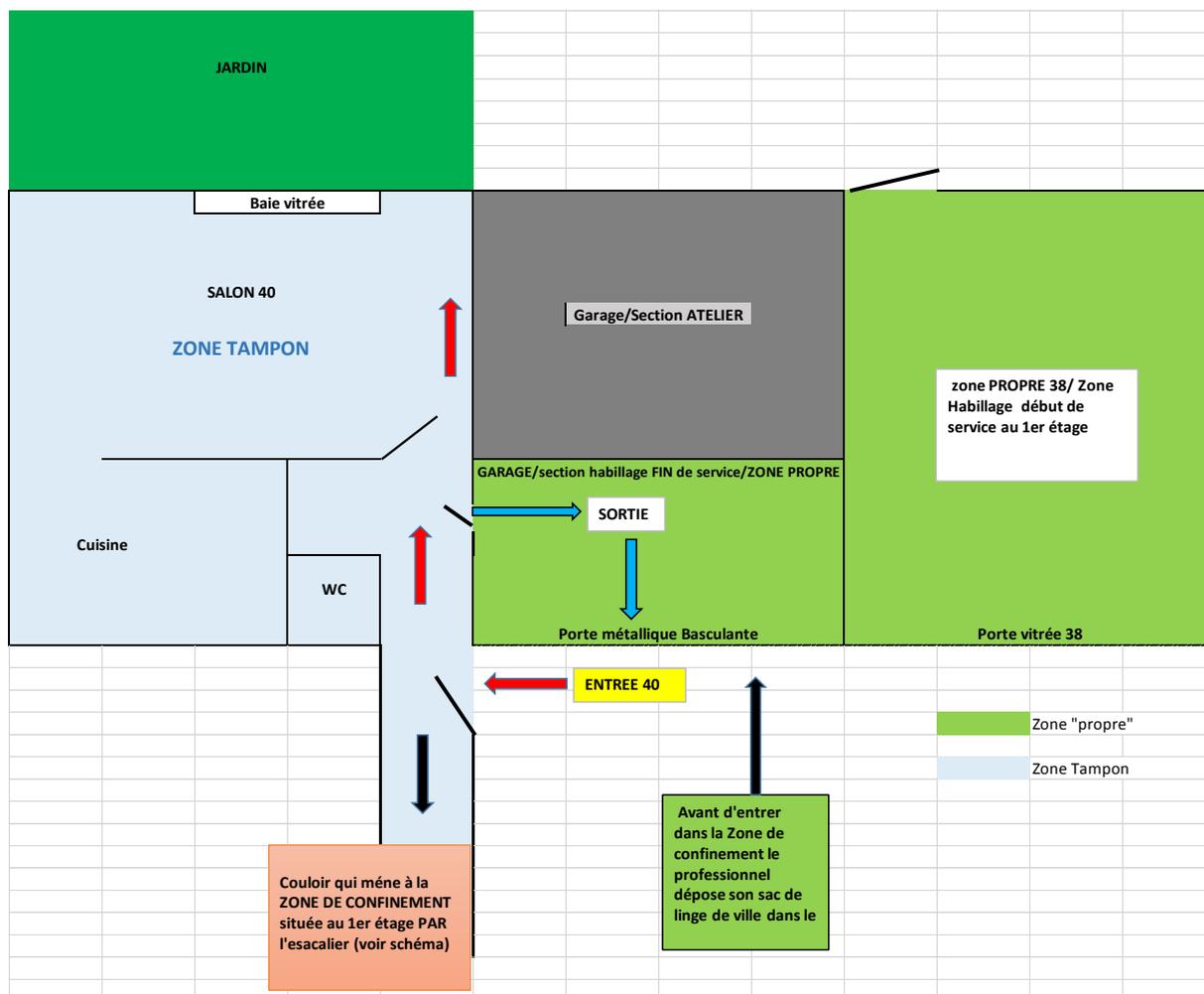
Avec mise à disposition d'un téléphone portable. Les transmissions orales et écrites se feront dans la « zone propre » au 38. Les professionnels devront tous respecter les mesures barrières et porter un masque.

Les pauses / alimentation des professionnels se feront en « zone tampon ».

En « zone tampon » seront disposés une table sur laquelle seront stockés les EPI (blouse, lunettes, masques FFP2, gants) et une partie des produits de désinfection (le reste en zone de confinement). Il y a un point d'eau (la cuisine) dans « la zone tampon » avec WC.

En cas d'interrogations sur l'application de cette procédure, et pour toutes questions sur la zone de confinement, il est possible de contacter Kamal ALIDJRA au 06 43 88 21 59, et pour les questions d'ordre médical Julie POLISSET au 06 82 02 79 37

PLAN DE LA ZONE DE CONFINEMENT : RDC



PLAN DE LA ZONE DE CONFINEMENT : 1^{er} étage



En cas d'interrogations sur l'application de cette procédure, et pour toutes questions sur la zone de confinement, il est possible de contacter Kamal ALIDJRA au 06 43 88 21 59, et pour les questions d'ordre médical Julie POLISSET au 06 82 02 79 37